Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260505-B_2026_017-DE

Bureau Communautaire du 30 avril 2026 Délibération n°B_2026_017

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 14 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni à Siège de l'OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 24 avril 2026

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 10

Etaient présents (9) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry

Absents excusés (1) :
NAEL David

Secrétaire de séance : Mme Muriel HERVE

Objet : - Finances - Créances irrécouvrables budget Economie et services - compte 6541

Le vice-président propose aux membres du bureau communautaire de statuer sur les produits irrécouvrables pour le Budget Économie et services, relatif à l'absence de paiement des loyers de deux entreprises (loyers de 2021 à 2022).

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°7952820215/2026	5 081.20€
Montant total à mandater au 6541	5 081.20€

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :
- LE PRODUIT des créances irrécouvrables tel que décrit ci-dessus
- L'AUTORISATION de la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

